



OBJET : Contrat relatif à la prestation du ventriloque Christian GABRIEL pour la Nuit de l'été indien du 7 octobre 2023

[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de contrat à passer avec la société MARTIAL PRODUCTIONS, représentée par Madame Carine MARTIAL en sa qualité de cogérante, dont le siège social est situé 5, Placis Champlain, BP 40554, 37205 TOURS CEDEX 3, relatif à la prestation du ventriloque Christian GABRIEL pour la Nuit de l'été indien du 7 octobre 2023,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité d'animer l'accueil du public sur les différents lieux (médiathèque, conservatoire, château seigneurial, théâtre) et de présenter les différents groupes passant sur scène,

D É C I D E

Article 1^{er} : D'accepter le contrat passé avec la société MARTIAL PRODUCTIONS, représentée par Madame Carine MARTIAL en sa qualité de cogérante, dont le siège social est situé 5, Placis Champlain, BP 40554, 37205 TOURS CEDEX 3, relatif à la prestation du ventriloque Christian GABRIEL pour la Nuit de l'été indien du 7 octobre 2023 pour un montant de 2000€ TTC,

Article 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Événementiel et Culturel de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20231002-9302A-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 3 octobre 2023

Fait à Villemomble, le 2 octobre 2023

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

